

LES SAVOIRS GRAMMATICaux DE RÉFÉRENCE : DIX ANS DE GRAMMAIRES POUR L'UNIVERSITÉ

Christian TOURATIER
Université de Provence

Résumé : Nous présentons et apprécions des manuels de grammaire française ou d'analyse grammaticale portant principalement sur le français qui, de 1985 à 1995, ont été destinés aux étudiants français de premier et de second cycle. Nous cherchons à en dégager les principaux points de convergence qui sont susceptibles, d'entrer dans une théorie grammaticale générale et cohérente, ainsi que les orientations nouvelles que la recherche en linguistique a pu faire prendre à ces manuels de grammaire par rapport aux manuels antérieurs. Si l'on veut des précisions sur l'ensemble de nos choix théoriques, on se reportera à notre *Syntaxe latine* (1994, Louvain-La-Neuve, Peeters).

Il peut être utile et intéressant de dresser le panorama des idées ou des théories qui ont fondé, à l'Université, l'enseignement grammatical de cette dernière décennie, pour essayer de dégager non seulement les bases théoriques considérées comme acquises et susceptibles d'être réutilisées dans l'enseignement secondaire ou primaire, mais aussi les éventuelles évolutions ou ruptures théoriques significatives.

Pour ce faire, on se propose de parcourir, dans leur **ordre chronologique** de parution, quatorze ouvrages destinés aux étudiants de linguistique française de premier ou de deuxième cycle, ouvrages qui seront donc soit des grammaires ou des syntaxes du français, soit des synthèses de linguistique générale où l'analyse du français occupe une place prépondérante. Ces quatorze titres représentent, sauf erreur, tous les manuels universitaires en français sur la grammaire française qui ont paru depuis 1985, sauf la 12^{ème} et la 13^{ème} rééditions du *Bon usage, Grammaire française* de Grevisse, refondues par André Goosse respectivement en 1986 et en 1993. Car depuis sa première parution en 1936, le guide grammatical de Maurice Grevisse est bien connu de tous. Mais cette exclusion est quelque peu injuste, dans la mesure où les deux dernières versions sont assez profondément différentes de celles de Grevisse lui-même, et semblent nettement moins représentatives que les précédentes de ce qu'on appelle la « grammaire traditionnelle ».

Pour clarifier les choses, il serait peut-être important de préciser maintenant ce qu'il convient d'entendre exactement par cette expression, péjorative pour les uns mais vénérable pour les autres, de « grammaire traditionnelle ». Il s'agit avant tout de la grammaire telle qu'elle a pu être enseignée dans les écoles sans tenir compte de l'apparition, au XIX^{ème} siècle, de la grammaire historique et comparée, ni, au XX^{ème} siècle, de la linguistique moderne. C'est une

grammaire d'analyse, élaborée progressivement, au cours du XIX^{ème} siècle, par des pédagogues plus ou moins vulgarisateurs à partir de certaines bases simplifiées de la « grammaire générale » des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, et notamment de la vieille théorie des parties du discours. André Chervel en présente les principaux concepts dans l'intéressante, mais quelque peu polémique et simplificatrice *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à lire à tous les petits Français* (1977). Cette grammaire traditionnelle s'est pratiquée dans toutes les écoles françaises jusqu'aux années 70, date à laquelle sont apparus un certain nombre de manuels scolaires qui « affirm(aient) présenter une grammaire "nouvelle", "structurale", "fonctionnelle", et prétend(aient) renouveler la grammaire traditionnelle en s'inspirant des "acquis de la linguistique moderne" » (Chervel, 1977, 269).

1. C'est la **Syntaxe générale d'André Martinet** (1985) que nous voudrions prendre comme point de départ de notre panorama grammatical. Certes, elle n'étudie pas de façon systématique le français –il suffirait pour cela de se reporter à la *Grammaire fonctionnelle du français*, rédigée quelques années plus tôt par André et Jeanne Martinet et publiée, en 1979, sous l'égide du CRÉDIF-. Mais la langue française y occupe, de l'aveu même de l'auteur (p. 6) une très grande place. Dans les cent premières pages, André Martinet définit, au cours de minutieuses discussions, les concepts généraux sur lesquels doit se fonder la description syntaxique, à savoir notamment :

- la *syntaxe* –dont la définition serait à rééquilibrer, parce qu'elle vise plus la façon dont sont exprimés les rapports qui existent entre les éléments de l'expérience communiquée (p. 16-18) que la combinatoire des unités mêmes par lesquelles cette expérience est communiquée–,
- la *langue* –« instrument de communication doublement articulé et de caractère vocal » (p. 22)–,
- le *signe linguistique, le monème* –« unité signifiante minima » (p. 28)–,
- le *synthème* –« complexe formé de monèmes conjoints » (p. 34)–,
- le *syntagme* –groupement de monèmes libres (p. 38)–,
- le *genre* –variation morphologique qui n'est pas un monème p. 55)–,
- la *variante zéro d'un monème* –qu'il ne faut pas confondre avec « l'inexistence d'un signe » (p. 61) comme dans le cas de ce qu'on appelle pourtant l'indicatif ou le présent–,
- le *mot* –qu'il faut se garder d'assimiler par approximation terminologique au monème lexical (p. 70) et qui n'est pas une unité syntaxique (p. 84)–,
- la *phrase* – construction maximale p. 86–,
- le *prédicat* –« élément irréductible d'un énoncé ou (...) noyau central de cet élément » (p. 87)–
- et la *morphologie* –chapitre de la grammaire qui traite de toutes les sortes d'« accidents ou variations de forme qui n'ont pas de répercussion sur la valeur signifiée des unités en cause » (p. 100).

Signalons, ce qui n'est pas sans intérêt pour des didacticiens, une intéressante proposition de visualisation graphique de l'organisation syntaxique des énoncés, qui est un moyen à la fois agréable et utile de formaliser les analyses et les définitions syntaxiques proposées par l'auteur, et dont l'intention est pro-

bablement de supplanter les « arbres » de la linguistique d'inspiration américaine.

La *Syntaxe* d'André Martinet, qui se qualifie de « fonctionnelle », propose une brillante synthèse sur les grands problèmes de l'analyse de la phrase et de ses constituants, dans l'optique de la linguistique moderne, notamment en se fondant sur la théorie du signe linguistique et sur l'analyse en unités significatives minimales, que l'on appelle ordinairement *morphèmes*, mais qu'André Martinet préfère nommer *monèmes*. On peut toutefois légitimement trouver qu'elle ne renouvelle pas suffisamment la grammaire traditionnelle en ce qui concerne notamment la définition des fonctions et des structures syntaxiques, et qu'elle n'est finalement pas tellement différente, sur ces points, des meilleures grammaires traditionnelles, ce qui viendrait, à notre avis, de ce qu'elle récusé, comme non fonctionnelle, « une définition plus formaliste selon laquelle la syntaxe serait l'étude des combinaisons des unités significatives d'une langue » (p. 17). Mais il est certain que les grammairiens ont tout intérêt, s'ils entendent vraiment avoir quelque rigueur théorique, à s'inspirer de tous les concepts de la première partie de l'ouvrage d'André Martinet, même si certains d'entre eux mériteraient, nous semble-t-il, d'être encore plus précisés ou même améliorés.

2. La Grammaire systématique de la langue française de Christian Baylon et Paul Fabre (1985, 2ème éd. ; 1ère éd. 1978), est, comme le suggère l'adjectif *systématique* de son titre, d'inspiration guillaumienne. Elle cherche « souvent » ses explications « dans les théories psychomécaniques de Gustave Guillaume » (p. 6) ou de ses disciples comme Moignet ou Maurice Molho, notamment, bien entendu, en ce qui concerne les temps et les modes. Mais elle est bien moins technique ou jargonante que la *Syntaxe* d'Olivier Soutet (cf. ci-dessous). Elle recourt aussi très souvent aux observations des linguistes modernes ou contemporains les plus divers, qu'il s'agisse notamment d'André Martinet, de Mounin (pour la coordination, p. 196), de Benveniste (en ce qui concerne les personnes de l'énonciation, p. 33, la distinction entre le système des temps du discours et le système des temps de l'histoire, p. 84, ou la relative en tant qu'adjectif syntaxique, p. 221), de Bernard Pottier (en ce qui concerne l'adverbe), de Tesnière (pour la translation), de Harald Weinrich, ou même de Jespersen ou Vendryès. *La Grammaire structurale du français* de Galichet (2ème édition en 1968) et la *Grammaire française des lycées et des collèges* de Henri Bonnard (1950) sont également souvent mises à contribution. On ne peut pas dire que la *Grammaire systématique* repense en profondeur la grammaire traditionnelle ; mais elle la fait heureusement profiter des réflexions ou des critiques des linguistes les plus divers. Si elle se conforme finalement à la grammaire traditionnelle en ce qui concerne les différentes fonctions syntaxiques, sauf à propos de l'apposition considérée curieusement comme exclusivement nominale (p168-169), elle le fait en distinguant plus clairement que la grammaire traditionnelle les points de vue morphologique, fonctionnel, sémantique et logique sous lesquels ces fonctions syntaxiques sont généralement envisagées.

3. La grammaire d'aujourd'hui de Michel Arrivé, Françoise Gadet et Michel Galmiche (1986) est, comme l'indique son sous-titre de *Guide alphabétique de linguistique française*, « une sorte de dictionnaire » (p. 11) encyclopédique de grammaire française. Elle fait œuvre lexicologique en donnant une définition de tous les mots utilisés dans les grammaires françaises. Comme dans les dictionnaires, elle présente les notions auxquelles correspondent ces mots suivant leur ordre alphabétique, en n'hésitant pas, pour éviter les redites, à procéder à de simples renvois. L'article *articulation* par exemple se réduit aux deux renvois différents suivants : « 1. Voir PHONÉTIQUE. 2. Double articulation. Voir LANGUE, rubrique 2 » (p. 76). Mais elle fait aussi œuvre de grammairien, en ajoutant à ses définitions un développement structuré et fort complet de toute la question concernée. C'est ainsi que les articles *accord*, *adjectif*, *coordination*, *nom*, *objet (complément d')* ou *subjonctif* par exemple, pour n'en citer que cinq ou six, sont traités de façon aussi complète et structurée qu'ils peuvent l'être dans une bonne grammaire ; et l'ensemble de tous ces articles, disposé non plus dans l'ordre alphabétique, mais selon un plan logique, constituerait une véritable grammaire complète du français. Ce *Guide alphabétique de linguistique française* est ainsi plus une grammaire que le *Dictionnaire de linguistique*, publié en 1973 par Jean Dubois et d'autres linguistes, s'il est plus un dictionnaire que *La linguistique, Guide alphabétique*, édité en 1969 sous la direction d'André Martinet.

Mais il entend faire encore plus, et dépasser le seul cadre de la grammaire française, pour « atteindre », comme il le dit dans son *Avant-propos* (p. 9), « la linguistique, tout court, ou, si on veut un adjectif, la linguistique générale ». Il s'intéresse en effet non seulement à tout le vocabulaire de la grammaire traditionnelle, qu'il soit proprement grammatical, ou logique comme *argument* (p. 72) ou *prédicat* (p. 435, 551) au sens de la logique moderne, ou même rhétorique comme *antonomase* ou *synecdoque*, mais aussi aux grands concepts de la linguistique moderne, où il voit principalement deux grands courants qu'il appelle respectivement « linguistique structurale » et « grammaire générative », et qu'il lui arrive de réunir partiellement sous la même étiquette de « grammaires formelles » (p. 102), quand il ne s'agit que de la linguistique structurale américaine.

Mais cette introduction à la linguistique moderne reste assez générale et impersonnelle, les auteurs préférant éviter, comme ils le disent expressément à propos de la grammaire générative, tout « exposé historique pour ne conserver que les propriétés les plus caractéristiques et les plus constantes de la théorie » (p. 304). C'est ainsi que, de propos délibérés, ils ne présentent de la grammaire générative que le modèle appelé « théorie standard », qui, comme ils le disent justement, représente « un point d'équilibre et (...) a connu la diffusion la plus large » (p. 304). Et ils ne font que rarement référence aux particularités des personnes ou des écoles.

La linguistique que présente *La grammaire d'aujourd'hui* va, comme pourrait le suggérer son titre, au-delà de la linguistique moderne, et embrasse les derniers développements de la linguistique que l'on pourrait qualifier de contemporaine. Des articles, parfois assez longs, comme *dialecte*, *diglossie*, *norme* (p. 424-426), *registres de langue* (p. 597-600), *sociolinguistique* (627-631) et

variation soulignent justement la dimension sociale du langage, qui fut certes mentionnée par Saussure, mais qui n'a vraiment été étudiée que, bien après le fondateur de la linguistique moderne européenne, par ceux qu'on a appelés les sociolinguistes. De même, des articles comme *acte de langage*, *assertion*, *énonciation* (p. 254-259), *discours* avec surtout sa rubrique *discours (par opposition à histoire)*, *modalisation*, *pragmatique* prennent en compte des développements encore plus récents appelés analyse du discours, pragmatique, linguistique énonciative. Et c'est notamment cette « diversification des points de vue, des théories, des écoles, des disciplines » (p. 10) qui, empêchant « de parler de la linguistique » (p. 10), a été une des raisons de la présentation alphabétique de l'ouvrage. L'ordre alphabétique permet en effet « d'introduire des types d'analyse complémentaires » (p. 10), et évite « l'assujettissement à une théorie particulière » (p. 12). Il facilite ainsi l'introduction pour la première fois dans une grammaire de référence d'orientations et de problématiques relevant des recherches en linguistique les plus contemporaines, lesquelles recevront par la suite de plus en plus droit de cité dans les grammaires universitaires.

4. La Syntaxe du français moderne et contemporain d'Hervé Béchade (1986), par contre, est la seule des grammaires récentes à ignorer complètement la linguistique, même si elle prétend avoir « tiré parti des recherches et des découvertes opérées ces dernières années » (p. 6), en osant ne plus « parler de sujet réel et apparent ou de complément d'attribution », ou ne plus « faire du conditionnel un mode à part » (p. 6). Elle se présente en fait comme une vaste nomenclature qui définit le plus calmement et le plus traditionnellement du monde les unes après les autres les différentes catégories grammaticales usuelles, sans avoir jamais l'impression qu'il pourrait y avoir un problème à discuter ou une difficulté théorique à démêler. Et en général, tout s'éclaire merveilleusement dès qu'est fourni l'étymon latin du terme grammatical utilisé. L'auteur semble avoir surtout voulu renouveler les exemples des différents phénomènes syntaxiques en puisant dans la littérature du XX^{ème} siècle.

5. Les deux volumes intitulés La Grammaire de Joëlle Gardes-Tamine sont au contraire, de l'aveu même de leur auteur, « largement inspiré(s) par la réflexion linguistique », c'est-à-dire par la réflexion de la linguistique moderne, sans « cherch(er) néanmoins à rompre avec (la) grammaire (traditionnelle) » (I, p. 5). Tout en se voulant et en étant avant tout descriptifs, ils constituent une bonne introduction à la problématique linguistique, à l'occasion des questions particulières de langue française qu'ils envisagent.

Le premier volume, sous-titré *phonologie, morphologie, lexicologie*, étudie le mot dans son aspect formel, grammatical et sémantique. Il introduit ainsi à la phonétique et à la phonologie du français, en reprenant clairement l'opposition que fait entre ces deux points de vue sur les sons la linguistique moderne, et notamment André Martinet, dont les *Éléments de linguistique générale* sont du reste expressément cités dans la bibliographie (I, p. 145). Il admet que la notation orthographique des mots français est « à la fois une transcription phonologique (...) et une transcription idéographique » (I, p. 29), comme dans Blanche-Benveniste et Chervel (1969), *L'orthographe*. La morphologie, qui est

présentée comme « la discipline qui étudie les morphèmes », c'est-à-dire « les unités de signification minimales de la langue » (I, p. 41), est pratiquée à peu près comme dans les *Éléments de linguistique générale* d'André Martinet, mais avec des hypothèses descriptives inspirées de la linguistique générative. Le chapitre de lexicologie combine les problématiques de la linguistique moderne avec celles de la grammaire et de la rhétorique traditionnelles.

Le second volume, sous-titré *syntaxe*, suit un plan qui décompose progressivement la matière à traiter : il part « de l'unité la plus large, la phrase » (II, p. 15), qu'il analyse ensuite en propositions. Puis « il décompose à son tour la proposition minimale en ses constituants fondamentaux » (II, p. 15), à savoir d'abord le verbe, qui « est le noyau syntaxique de la proposition » (II, p. 69), puis les syntagmes nominaux, dont les fonctions se déterminent par rapport au verbe. Il décrit enfin les constituants possibles du syntagme nominal que sont les noms, les pronoms, les adjectifs et les adverbes. Sur la phrase et les propositions, l'auteur n'apporte rien de bien différent de ce que présentent les grammaires scolaires.

Dans le chapitre sur le verbe, elle admet que le présent est, ainsi que l'ont proposé certains linguistes modernes comme Jakobson ou Jean Perrot, une « forme non marquée », en entendant par là d'une part que « sur le plan morphologique, (...) il ne présente pas de morphème particulier » (II, p. 78), et d'autre part qu'« en ce qui concerne son emploi, (...) il est susceptible de remplacer n'importe quelle autre forme verbale » (II, p. 78). Mais elle écrira quand même qu'« il peut aussi présenter (telle ou telle) valeur » (II, p. 78), ce qui n'est pas très cohérent ; car une absence de morphème correspond, en bonne théorie, et à une absence de signifiant et à une absence de signifié. Le dernier chapitre, qui porte sur le syntagme nominal et ses constituants, est certainement le plus riche et le plus représentatif de la linguistique moderne. Il définit les fonctions syntaxiques nominales sur des critères morphosyntaxiques de fonctionnement dans la phrase, en fondant par exemple la fonction syntaxique de sujet à la fois sur l'accord du verbe et sur l'ordre des mots, et en distinguant les compléments de verbe des compléments de phrase suivant qu'ils sont ou non à considérer comme des « éléments indispensables à la cohérence syntaxique » (II, p. 194).

Si, dans l'ensemble, la définition des concepts et la description des données sont, dans le second volume, assez proches de la grammaire traditionnelle, elles sont faites dans un esprit totalement différent, qui, lui, vient de la linguistique moderne. Celui-ci a d'ailleurs été clairement présenté dans le premier chapitre, intitulé *Quelques généralités*. Là, il nous est dit qu'il est question, dans cet ouvrage, d'« envisager la phrase et la façon dont les mots s'y enchaînent et s'y combinent » (II, p. 7), et de pouvoir ainsi « séparer les phrases jugées naturelles de celle qui ne le sont pas et proposer les règles qui rendent compte de la correction de ces phrases » (II, p. 7). Et les manipulations à utiliser pour mener à bien cette analyse sont la commutation, la suppression et le déplacement, où l'on ne peut pas ne pas reconnaître les méthodes d'un certain structuralisme américain, et notamment de ce qu'on a appelé le distributionnalisme.

6. L'Introduction à l'analyse morphosyntaxique de Jack Feuillet

(1988) devrait, comme la *Syntaxe générale* d'André Martinet, inspirer les grammairiens du français, même si à côté d'exemples français, elle cite de nombreux exemples allemands, russes ou bulgares notamment. Elle critique justement la théorie traditionnelle des parties du discours dans la mesure où celle-ci « vise finalement à assigner à chaque mot une place et une seule dans la nomenclature grammaticale » (p. 73), ce qui est d'autant plus impraticable que le mot n'est pas une unité minimale (cf. 53-54). Elle propose une analyse dite phrasique, qui part « des unités les plus grandes pour aboutir aux constituants ultimes » (p. 217), c'est-à-dire de la phrase et de ses différents types aux différentes sortes de « catégorisateurs » et de « connecteurs ». Mais elle précise bien que l'analyse morphosyntaxique n'est qu'un des points de vue possibles sur la langue, et que, conformément à la « théorie des trois points de vue » de Claude Hagège, elle doit être complétée par une analyse selon le point de vue « sémantico-référentiel » (c'est-à-dire celui de « la relation entre l'énoncé et ce dont il parle ») et selon le point de vue énonciatif (c'est-à-dire celui de « la relation entre l'énoncé et le locuteur-auditeur »).

7. La *Syntaxe du français* d'Olivier Soutet (1989) est, comme la *Grammaire* de Christian Baylon et Paul Fabre, principalement d'inspiration guillaumienne. Après un bon départ fondé partiellement sur la linguistique moderne, puisqu'il voit dans la phrase « l'unité maximale de la description syntaxique » (p. 8), dans le morphème « l'unité minimale de signification » (p. 12), dans le syntagme un constituant complexe intermédiaire entre la phrase-noyau et le morphème, et dans la commutation un « test morphosyntaxique » (p. 12) pour segmenter la chaîne syntagmatique, l'auteur se lance malheureusement dans le jargon des explications subtiles « emprunt(ées) à la psychomécanique du langage de G. Guillaume » (p. 15). C'est ainsi qu'il organise les « parties de langue prédictives », c'est-à-dire en fait les quatre principales parties du discours, en disant que le substantif est « auto-incident », que l'adjectif et le verbe sont hétéro-incidents, et que l'adverbe est « hétéro-incident au second degré » (p. 16), sans préciser vraiment le concept syntaxico-psychologique d'incidence. C'est bien sûr au niveau du verbe que l'on retrouve tout l'arsenal théorique du guillaumisme, mais, cette fois, avec un peu plus de discrétion terminologique.

Ce guillaumisme convaincu n'empêche heureusement pas Olivier Soutet d'emprunter à d'autres linguistes. C'est ainsi que le chapitre sur le verbe contient une « typologie des verbes selon leur valence », qui suit expressément Tesnière sauf en ce qui concerne les verbes avalents comme *il pleut*. Quand il s'intéresse aux différents types de phrases, il s'inspire expressément de la pragmatique moderne, en distinguant justement, mais aussi traditionnellement, « quatre types d'actes illocutoires accomplis par l'énonciateur : l'assertion, l'injonction, l'interrogation et l'exclamation » (p. 76), l'exclamation nous paraissant toutefois plus un type de phrase traditionnellement reconnu qu'un véritable acte illocutoire. Il propose également une analyse sémantique de la négation – qui peut être soit réfutatoire soit descriptive (p. 83) –, et des coordonnants comme *mais* ou *car*, qui reprend les analyses fort pertinentes d'Oswald Ducrot. Et lorsqu'il parle de relative, il ne craint pas, comme Georges Kleiber et nous-même

l'avons fait, d'opposer la relative déterminative (ou restrictive) et la relative explicative (ou appositive) au niveau syntaxique, et de représenter cette différence structurale à l'aide d'arbres, où la relative déterminative est une expansion de N, et la relative appositive une expansion de SN (p. 98).

8. La Grammaire textuelle du français de Harald Weinrich (1989), dont l'original allemand date de 1982, est, elle, entièrement fondée sur une théorie linguistique moderne dont les idées maitresses sont :

- une théorie des temps verbaux, que l'auteur avait développée dans un livre célèbre publié en 1964 et traduit en français en 1973, sous le titre *Le temps, Le récit et le commentaire*, qui reconnaît aux temps verbaux des valeurs différentes suivant la nature énonciative du texte où ils sont employés, c'est-à-dire suivant qu'ils se trouvent dans « un texte (majoritairement) de commentaire » (p. 125-126) ou dans un « texte globalement "narratif" » (p. 126 sq.), et qui, dans le récit, distingue en outre « les temps du premier plan et les temps de l'arrière plan » (p. 129), le passé simple par exemple relevant du premier plan, et l'imparfait de l'arrière-plan

- une théorie de la valence (c'est-à-dire des participants ou « actants » du procès exprimé par le verbe), qui a été inventée par Tesnière dans les *Éléments de syntaxe structurale* (publiés en 1959 et revus en 1966)

- une théorie pragmatique des modes (c'est-à-dire une théorie qui voit dans les modes la manifestation d'une action exercée par le locuteur), selon laquelle l'impératif « donne pour instruction à l'auditeur de modifier la situation qui préside à l'énonciation » (p. 162), et le subjonctif fait « appel à l'intérêt et à l'engagement de l'auditeur » (p. 169).

Par contre les quatre chapitres consacrés respectivement à l'article, l'adjectif, l'adverbe et la jonction présentent les choses de façon assez traditionnelle, à quelques exceptions près. Il est par exemple fonctionnellement juste de parler d'article démonstratif, d'article possessif, là où les grammaires scolaires ont l'habitude de parler d'adjectif démonstratif et d'adjectif possessif. Mais s'il est juste de souligner, comme le fait aussi André Martinet, la parenté fonctionnelle entre les prépositions et les conjonctions de subordination, appelées « jonctions conjonctives » (p. 442), il nous semble fort discutable de les faire entrer par ailleurs toutes les deux dans la même classe générale des joncteurs que les conjonctions de coordination, appelées, elles, « joncteurs simples » (p. 360). Car cela rejoint, sous une terminologie rénovée, la conception de la grammaire traditionnelle, qui ne semble pas voir que les prétendues conjonctions de coordination n'ont fonctionnellement rien à voir avec les prétendues conjonctions de subordination.

Si avec les chapitres précédents, on ne quittait pas le domaine de la grammaire traditionnelle revue et repensée par la linguistique moderne, le dernier chapitre de la grammaire de Harald Weinrich, par contre, introduit des problèmes nouveaux qui caractérisent la linguistique de ces dernières années. Consacré à « la syntaxe du dialogue », il étudie expressément la façon dont s'opère la communication langagière, le dialogue étant considéré comme « la structure-canon de la communication » (p. 489). L'auteur y décrit notamment la façon dont le dialogue s'instaure ou se rompt, les formules préliminaires de salu-

tation, les expressions de sortie de dialogue, les différentes formes d'affirmation ou de négation, les différentes sortes d'interventions par lesquelles l'interlocuteur marque son approbation ou son désaccord, les expressions par lesquelles sont confirmées ou rejetées les attentes de l'auditeur. Il répertorie enfin les différentes formes possibles de questions qui peuvent apparaître dans la communication et les différentes façons de rapporter une opinion. Toutes ces données intéresseront au plus haut point les enseignants de français langue étrangère, auxquels du reste l'auteur s'adresse plus particulièrement (cf. p. 19).

Cet intérêt pour la communication et notamment pour le dialogue, qui sont, à vrai dire, les cadres réels dans lesquels apparaissent les énoncés décrits par le grammairien, rejaillit en fait sur tout l'ouvrage. Les analyses ou les reformulations proposées dans cette grammaire se fondent en effet systématiquement sur des documents réels, et non sur des exemples isolés inventés par le grammairien. Et tous les problèmes grammaticaux traditionnels mentionnés plus haut sont entièrement repensés à la lumière du rôle qu'ils jouent dans les textes. On comprend ainsi le qualificatif mérité de textuel que contient le titre de la grammaire de Harald Weinrich. Cet intérêt pour le texte, et non plus seulement pour la seule phrase va de pair avec une autre préoccupation de la linguistique récente : l'intérêt pour la langue orale. Certes on pourrait souhaiter que cette grammaire soit encore plus textuelle, et s'intéresse encore plus à l'au-delà de la phrase, et en particulier aux relations entre les phrases et à la progression de l'information qui en découle. Mais elle a déjà le grand mérite de sortir du simple cadre de la phrase, et de proposer une étude toute centrée sur la communication langagière effective.

9. La Grammaire du sens et de l'expression de Patrick Charaudeau (1992) est une entreprise pour le moins très originale et paradoxale, comme le suggère clairement son titre. L'auteur entend faire une grammaire, mais une grammaire qui n'est pas grammaticale, pourrait-on dire, puisque c'est un ouvrage qui s'intéresse avant tout à la signification et à ses moyens d'expression. Cette entreprise rappelle celle de Ferdinand Brunot, l'auteur célèbre de *La pensée et la langue, Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, (1922, Masson), qui n'est pas cité dans la bibliographie, mais dont la critique de la notion de « concordance des temps » est expressément rappelée p. 489.

Il a, dans ces conditions, une attitude nuancée et réservée face aux grammaires traditionnelles ou scolaires, qu'il appelle de façon dédaigneuse « grammaires morphologiques » (p. 3). Il en admet la nomenclature, qu'il considère comme un « patrimoine » dont « il faut tenir compte » (p. 5). Mais il lui reproche justement de « mélanger des critères de forme et de sens » (p. 323). Contrairement à Brunot qui affirmait « la nécessité d'abandonner les "parties du discours" » (Brunot, 1922, XIX), il reconnaît que la plupart des catégories grammaticales que décrit sa deuxième partie, qui est de loin la partie la plus importante (p. 119-629), « correspondent aux parties du discours des grammaires morphologiques » (p. 5). Mais le plus souvent, ces parties du discours sont « regroupées dans une même catégorie conceptuelle » (p. 5). C'est ainsi par exemple que le chapitre consacré à la quantification étudie le pluriel, les adjec-

tifs indéfinis et les adverbes de quantité, qui relèvent de trois chapitres différents dans les grammaires.

L'auteur entend faire avant tout une description sémantique du français. Et l'on doit reconnaître qu'il propose très souvent des analyses et des définitions sémantiques des unités grammaticales –par exemple des prétendus "possessifs" (p. 192-195) ou des indéfinis (p. 249-299)– qui sont très précises et très pertinentes, infiniment plus riches que ce qu'en disent nos grammaires. Dans chaque chapitre ou presque, on trouve aussi un développement plus ou moins long intitulé « Particularités sémantiques » ou « Faits de discours », qui est consacré aux effets de sens que les unités grammaticales concernées peuvent présenter en raison du contexte linguistique ou de la situation de communication dans laquelle elles apparaissent. A cette finesse d'analyse l'auteur joint un esprit de classement et de système impressionnant.

Il est évident que certaines des analyses sémantiques proposées peuvent être contestées. Signalons en au moins une, à titre d'exemple. Que faut-il entendre exactement par la notion de « Temps linguistique », présentée comme étant « une construction - représentation qui structure l'expérience du continuum temporel » (p. 447) ? Le Présent linguistique par exemple serait beaucoup plus que le présent conceptuel, c'est-à-dire que la simple coïncidence avec le moment de l'acte d'énonciation du sujet parlant, et pourrait correspondre à des significations qui, à la suite des grammaires traditionnelles, sont appelées « présent générique » et « présent imaginé » (p. 453). Mais si l'adjectif de ces étiquettes représente bien un contenu sémantique, quel est celui du nom auquel cet adjectif se rapporte ? Par ailleurs est-il sémantiquement valable de rattacher à la valeur fondamentale d'« actualité » les prétendus effets de sens que seraient les traditionnels « présent historique » et « présent de futur proche », en parlant d'« actualisation dans le passé » et d'« actualisation dans le futur » (p. 465) ? En fait toutes ces valeurs différentes sont également qualifiées de « présent » uniquement parce qu'elles s'appuient une même forme grammaticale, et non parce qu'elles ont un contenu sémantique commun.

Patrick Charaudeau fonde son approche du sens sur la linguistique moderne, en donnant une place centrale à la théorie du signe linguistique et aux relations éventuelles, au niveau du signifié et du signifiant, entre les morphèmes. Mais il est aussi largement ouvert aux développements récents de la linguistique, c'est-à-dire notamment la sociolinguistique, la linguistique de la communication, la pragmatique et la linguistique de l'énonciation. Patrick Charaudeau consacre par exemple tout un chapitre à « la valeur sociale du signe » linguistique (p. 99-116), qui « dépend, comme il le précise, des images (des représentations) que les sujets d'une communauté sociale ont des composantes du marché (linguistique), des situations d'emploi, et des groupes auxquels ils appartiennent » (p. 113). Il prend toujours en compte les conditions de la communication et leurs particularités, notamment pour expliquer les emplois sémantiques particuliers des unités significatives ; et il n'oublie jamais que le sens n'apparaît que dans ce qu'il appelle l'interlocution, c'est-à-dire une activité « qui met en prise directe un locuteur et un interlocuteur dans une situation de com-

munication particulière et qui précise tout ce qui concerne les positions de ces locuteur et interlocuteur l'un vis-à-vis de l'autre » (p. 120).

Cette orientation anime tout le livre ; mais elle se manifeste encore plus ostensiblement dans l'intéressant chapitre consacré aux Personnes et à ce que les grammaires scolaires appellent improprement les pronoms personnels (p. 119-162), et dans toute la 3ème partie de l'ouvrage, qui traite des « modes d'organisation du discours », domaine dans lequel, comme l'auteur le dit lui-même, « les grammaires traditionnelles n'entrent pas », mais que « certaines branches de la linguistique et de la sémiotique ont beaucoup exploré (...) depuis quelques années (...) sous des dénominations diverses : analyse de discours, grammaire du discours, grammaire de texte, grammaire communicative, etc. » (p. 633).

Il est certain que toute cette 3ème partie apportera une importante aide théorique et pratique aux enseignants de français, représentant une synthèse fortement structurée et ordonnée de recherches actuelles sur le langage dont la nouveauté peut parfois déconcerter.

10. La Grammaire de la phrase française de Pierre Le Goffic (1993) pourrait sembler se limiter aux préoccupations de la grammaire traditionnelle ; mais en s'annonçant comme une grammaire de la phrase et non comme une grammaire tout court, elle indique clairement qu'il y a autre chose à étudier dans la grammaire que la seule phrase. Elle « s'en tient, comme l'avoue l'auteur, à cette limite traditionnelle de la syntaxe de la phrase (qu'on souhaite pouvoir dépasser bientôt, grâce aux progrès des études en intonation et en phono-syntaxe) » (p. 502). Toutefois, après avoir défini, très traditionnellement, la phrase assertive comme la combinaison d'un sujet et d'un prédicat à l'indicatif, elle précise qu'il s'agit de la phrase canonique, et que les énoncés sont loin de correspondre à ce moule canonique. Elle va donc s'intéresser, ce qui n'est pas du tout traditionnel, à tous les types possibles de phrases, et plus particulièrement à toutes les phrases de l'oral comme :

C'est où que Paul est allé ? Où c'est que Paul est allé ? (p. 117), *C'est qui qui a gagné ?* (p. 116), *Malin, ça (alors), il l'est (, Paul) !* (p. 87), *Ça contraire beaucoup Paul que Marie ne soit pas libre* (p. 249), *Il ment, que c'est une honte !* (p. 532)

que les grammaires scolaires ignorent splendidement. Une telle prise en compte de l'oral entraîne forcément un intérêt pour la prosodie avec ses trois aspects : « découpage en constituants, structuration thématique, et structuration énonciative (p. 62-64). Sont notamment caractérisés l'"intonation conclusive" et l'"intonation non conclusive" (p. 97-98), les deux intonations de la phrase clivée (p. 221-222), et le rôle de l'intonation dans les structures dites paratactiques (p. 502, 504). Cette grammaire distingue enfin clairement de la structuration syntaxique de la phrase (qui se compose d'une « structure de constituants » et d'une « structure fonctionnelle ») ce qu'elle nomme sa « structuration thématique », ce qui, là non plus, n'a rien de traditionnel. Elle propose en effet une analyse informative de la phrase (p. 14-15) en thème (ou topique) et rhème (ou propos), et reprend, sans le dire expressément, les concepts, élaborés par l'école de Prague et récemment remis justement à l'honneur, de la « dynamique

communicative, selon laquelle normalement l'information va croissant, du thème vers le rhème » (p. 56), et de la progression thématique, en vertu de quoi « le rhème d'une séquence a vocation à devenir le thème d'une séquence suivante » (p. 58).

Au point de vue proprement grammatical, si elle fait une critique pertinente de la notion « inadéquate » de proposition principale (p. 78), on ne peut pas dire que, d'une façon générale, elle présente des observations théoriques nouvelles. Elle suit facilement la grammaire traditionnelle, même dans ce que cette dernière peut avoir de contestable. Elle regroupe par exemple sous la même étiquette floue de circonstant, défini comme un constituant invariable accessoire, les compléments de verbe non essentiels –qui, en tant que constituants immédiats de syntagme verbal non minimal (ou endocentrique), sont, à nos yeux, les véritables circonstants– comme dans

Paul conduit prudemment. Paul est parti à cinq heures (p. 76)

les compléments de phrase détachés à la fin –qui sont des constituants immédiats de phrase et non de syntagme verbal endocentrique, et sont d'ailleurs appelés « circonstants de phrase » (p. 458)– comme dans

J'allais vous en parler, justement. Je ne peux rien pour vous, malheureusement (p. 479)

et les subordonnées comparatives ou consécutives de :

Marie est aussi jolie qu'elle est gentille, Cet exercice n'est pas si difficile qu'on le croit (p. 401)

–qui ne sont que des constituants de syntagme adjectival. Elle retient « l'analyse ternaire traditionnelle » (p. 71) de la phrase en sujet, verbe et complément du verbe (p. 71), en rejetant sans vraiment donner de justifications l'analyse qui réunit dans une même construction appelée Groupe Verbal le verbe et son complément d'objet. Bref, cette grammaire est beaucoup plus intéressante par la richesse et le classement des faits relevés que par leur explication ou leur théorie.

11. La Syntaxe du français de Dominique Maingueneau (1994), qui est « un cours d'introduction à la syntaxe du français » (p. 3), refait, en la modifiant profondément, la deuxième partie, intitulée *Éléments de syntaxe* du second volume d'un ouvrage collectif de Jean-Louis Chiss, Jacques Filiolet et Dominique Maingueneau (publié en 1977 et repris en 1992), qui avait pour titre *Linguistique française*. Au point de vue de la forme, elle est moins technique et plus aérée ; au point de vue du fond, elle se présente expressément comme « inspiré(e) de la grammaire générative » (p. 4).

Mais il s'agit d'un chomskysme modéré et de bonne compagnie, qui se ramène à deux ou trois thèses, qui sont des généralisations séduisantes, mais contestables parce que, à notre avis, simplificatrices. Citons notamment l'hypothèse que tout syntagme (ou toute construction syntaxique) se décompose semblablement en une tête, un spécifieur et des compléments (cf. p. 15-16), la tête étant le constituant central, qui donne son nom à la construction, le spécifieur étant l'élément qui, se plaçant généralement à gauche de la tête, détermine

cette dernière, et le complément, étant un élément qui apporte également une détermination de la tête. Cette hypothèse est assurément une généralisation hâtive ; car si on nous dit expressément que « le (SN) s'analyse en trois composants : Spécifieur, Nom, Complément du nom » (p. 66), le spécifieur étant le déterminant du SN, nulle part on ne nous dit si, oui ou non, le SV a un spécifieur.

Quant aux fonctions syntaxiques, elles sont conçues comme des positions dans la structure. L'auteur adopte en effet la proposition très intéressante de Noam Chomsky dans *Aspects de la théorie syntaxique* (1971, [original : 1965], 100-101), selon laquelle le sujet, en tant que constituant direct de la phrase, est « la position de (SN) la plus élevée » (p. 31), le complément d'objet, qui, lui, « dépend d'un verbe » (p. 31) n'étant qu'un constituant direct du SV. En outre il précise que l'association d'un SN sujet et d'un SV constitue ce qu'il appelle une « phrase étroite » (p. 40), et qu'il convient d'ajouter à cette phrase étroite d'une part une position facultative, à savoir la « position en tête de phrase » (p. 39) que les chomskyens appellent « complémentateur » et notent ordinairement COMP, et qui peut être occupée par des constituants curieusement de nature syntaxique très différente, et d'autre part « les positions de dislocation droite et (dislocation) gauche » (p. 40), pour obtenir la « phrase large ».

Par contre il abandonne les termes techniques de phrase matrice et de phrase enchâssée de la linguistique générative au profit des appellations traditionnelles de proposition principale et proposition subordonnée, mais en apportant cette correction importante à la grammaire traditionnelle que « la subordonnée est incluse (dans la principale) et non ajoutée » à cette dernière (p. 99), correction qui en réalité vient directement des premières descriptions que la théorie générative proposait de la subordination.

A côté de la présentation en termes clairs et avec le moins possible de jargon d'un générativisme modéré, la *Syntaxe* de Dominique Maingueneau a le gros avantage pédagogique de ne pas être dogmatique, et de vouloir avant tout « faire réfléchir sur les faits de langue » (p. 3). Pour cela, l'auteur envisage facilement plusieurs analyses possibles pour un même phénomène, et se pose fréquemment des questions, auxquelles il n'apporte pas forcément de réponse. Il se demande par exemple si les pronoms personnels dits sujets sont « des (SN) sujets de plein droit » (p. 34) ou, ce qui nous paraîtrait plus juste, s'il ne s'agirait pas plutôt d'une simple « marque de personne du verbe » (p. 34). Mais il continuera, probablement par habitude, à parler « des pronoms sujets (*je, il, tu, nous, c', on...*) » (p. 38), tout en reconnaissant que *le* dans *Je l'ai vu* se trouve « dans une position préverbale qui a la particularité de ne lui conférer aucune fonction » (p. 38) et non dans une fonction syntaxique de complément d'objet.

12. La Grammaire méthodique du français de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul (1994), qui est la dernière née des grammaires de ces dix dernières années, en est aussi le couronnement. Elle a du reste été saluée justement comme « une nouvelle grammaire de référence » par Jean-Claude Chevalier, qui s'y connaît en la matière, puisqu'il fut, en 1964, le premier des auteurs de la fameuse *Grammaire Larousse du français contem-*

porain, toujours considérée, il faut bien le dire, comme une grammaire de référence.

Dès son introduction, elle explicite les fondements théoriques de sa façon de concevoir la grammaire et la description grammaticale, en présentant les grands concepts de la linguistique moderne. Pour cela, elle combine heureusement des thèses avancées par des courants différents, qui parfois même s'opposaient. On y retrouve par exemple, empruntées au structuralisme européen, la théorie de « la communication verbale » et des fonctions du langage qui en découlent de Jakobson, la double articulation en morphèmes, puis en phonèmes d'André Martinet, la théorie saussurienne du signe linguistique, et des relations soit syntagmatiques soit paradigmatiques dans lesquelles il entre, mais aussi, empruntée au structuralisme américain, l'analyse syntaxique dite « analyse en constituants immédiats ». Elle n'hésite pas, non plus, à reprendre à la « grammaire générative » les concepts de compétence et de performance, de « grammaire intériorisée » et de système de règles, et même de « correspondances » entre structures syntaxiques différentes, que les générativistes traitaient en réalité comme des transformations. Mais son horizon dépasse celui de la linguistique moderne, puisqu'elle se propose d'embrasser aussi les développements récents que sont la sociolinguistique et la pragmatique, en s'intéressant d'une part à la norme et aux variétés de français contemporain, et d'autre part à l'interprétation des énoncés en fonction de leur situation énonciative, et aux actes de langage accomplis par l'énonciation d'une phrase. Si tous ces concepts modernes ou récents sont présentés en introduction c'est tout simplement parce qu'ils « constituent, comme le disent les auteurs (p. XVII), le bagage minimal de linguistique générale sans lequel il est aujourd'hui impossible de comprendre et de pratiquer une analyse grammaticale ». Et c'est l'application de tels concepts théoriques et méthodologiques qui explique que l'on puisse alors parler d'une grammaire méthodique.

Mais qui dit « méthodique » suggère en quelque sorte aussi « complet », ou « le plus complet possible ». Et cela caractérise également cette grammaire, qui, de fait, envisage la langue française quasiment sous tous ses aspects. La première partie s'intéresse à la forme phonique et graphique des choses, en puisant beaucoup chez Claire Blanche-Berveniste pour la description du français parlé, et chez Nina Catach, pour celle de l'orthographe du français écrit. Elle fait une présentation non seulement phonétique, mais aussi phonologique – ce qui est rare – assez complète du français, en suivant une phonologie d'inspiration martinettienne. Elle traite rapidement – trop rapidement peut-être – de l'intonation, et se termine par un petit traité de ponctuation, qui est descriptif et non normatif.

La deuxième et la troisième partie, qui représentent le deux tiers de l'ouvrage, sont consacrées respectivement à « la syntaxe de la phrase simple » (p. 101-466) et à « la syntaxe de la phrase composée » (p. 467-527).

La deuxième partie développe une description détaillée et surtout cohérente des faits grammaticaux. Par exemple, pour décrire les constituants du groupe nominal, elle regroupe justement dans la classe des déterminants les articles, les démonstratifs, les possessifs, les numéraux cardinaux, etc., ou dans

la classe des compléments de nom aussi bien les adjectifs épithètes que les groupes prépositionnels appelés traditionnellement compléments de nom. Dans la description du groupe verbal, elle entend expressément se démarquer par rapport à la description scolaire traditionnelle. Elle rejette par exemple l'analyse ternaire de la phrase en sujet, verbe et complément d'objet, et réunit dans une même construction le verbe et son complément d'objet (p. 140), parce que ces deux constituants peuvent être remplacés ensemble par un seul verbe (p. 215). Ou encore elle refuse de voir un même complément circonstanciel dans *Cet enfant va à l'école* et *Cet enfant travaille bien à l'école* (p. 145), parce que, dans la première phase, ce constituant « complète le schéma actanciel » (p. 145), mais non dans la seconde phrase.

La description du verbe, qui est au courant de toutes les discussions récentes, est particulièrement intéressante. Elle insiste sur l'origine chronologique que le moment de l'énonciation (p. 289) représente pour la signification temporelle du verbe. Elle caractérise le temps dit présent par une « absence de marque temporelle » (p. 298), et explique les prétendues valeurs que lui reconnaissent les grammaires comme des « valeurs temporelles d'un énoncé au présent » (p. 299), et non comme des valeurs du présent lui-même.

Dans sa description de la phrase complexe et de la subordination, la *Grammaire méthodique* garde la notion de proposition principale, mais en précisant fort justement que « la subordonnée est incluse dans cette dernière » (p. 473). Par contre on ne saisit pas pour quelle autre raison que la tradition elle garde la notion de « proposition indépendante », qui fait manifestement double emploi avec celle de phrase.

Quoi qu'il en soit des réserves que l'on peut apporter à certaines remarques de détail de la description syntaxique proposée par la deuxième et la troisième parties de la *Grammaire méthodique*, il faut reconnaître que toutes les questions traditionnelles y sont traitées de façon moderne, complète, organisée et réfléchie. Les auteurs connaissent en outre fort bien les problèmes que les linguistes se sont posés ou se posent à propos de chacune d'elles. Ils le signalent souvent expressément dans le corps de leur texte ou dans des remarques ; et ils n'hésitent pas, pour quasiment toutes les questions envisagées, d'ajouter à leur propre développement un petit article de bibliographie, qui semble toujours très bien choisi et très bien informé. Voilà qui rendra de grands services à tous ceux qui voudront aller un peu plus loin dans la réflexion.

La quatrième et la cinquième partie ne s'intéressent pas à des problèmes de grammaire proprement dite, mais à des problèmes de linguistique qui ont été posés soit par la linguistique moderne soit par les développements récents de la linguistique générale. Sous le titre de « Morphologie grammaticale et lexicale », on nous propose tous les concepts de l'analyse en morphèmes (allomorphe, amalgame, morphème à signifiant zéro, morphème à signifiant discontinu), mais en se fondant sur une certaine ambiguïté théorique. Le morphème reçoit en effet deux définitions qui ne sont pas du tout équivalentes. Il est défini tantôt comme « l'unité minimale porteuse de sens » (p. 533), ce qui est la bonne définition, tantôt comme l'« unité minimale constitutive du niveau morphologique » (p. 531), ce qui ne veut pas dire la même chose et nous semble plus proche de l'acception

ancienne du terme que de celle des linguistes modernes. Il s'en suit que les affixes, qu'ils soient préfixes ou suffixes, sont considérés comme « des morphèmes liés » (p. 537), ce qui correspond à la seconde définition du morphème, puisque dans bon nombre de cas ces affixes n'ont pas de sens particulier, et ne peuvent donc pas être considérés comme le signifiant d'une unité significative minimale. Si par exemple le suffixe de *lente-ment* (p. 538) est, lui, un morphème, dont le signifié est "d'une façon" et que l'on retrouve dans par exemple

douce-ment "d'une façon douce", *courageuse-ment* "d'une façon courageuse", *explicite-ment* "d'une façon explicite"

le suffixe des « noms *feuell-age* et *oss-ature* » (p. 538) par contre n'est nullement une unité significative, même si dans les significations "ensemble des feuilles d'un arbre" et "ensemble des os du corps d'un être animé" on retrouve un élément sémantique qui est toute la signification des lexèmes *feuille* et *os*. Il faut toutefois reconnaître, à la décharge des auteurs, que les théoriciens de l'analyse en morphèmes ne se sont guère penchés de façon systématique sur ces problèmes délicats du rapport entre la morphologie et la morphématique. Par ailleurs le mot, dont on nous dit justement que « son statut reste (...) problématique » (p. 531), est néanmoins identifié au morphème, du moins quand c'est un « mot simple » (cf. p. 540). Et l'on se justifie brillamment (mais, à notre avis, quelque peu fallacieusement) en disant que le mot simple est « le mot prototypique » (p. 532). Ce recours à la théorie cognitive du prototype explique ainsi a posteriori et *in extremis* que toute la description grammaticale qui précède ce chapitre ait pu ne parler que des mots, exactement comme la grammaire traditionnelle.

Les autres chapitres de la quatrième partie traitent, à propos du français, d'un certain nombre de questions récentes de linguistique générale : l'analyse en sèmes (p. 558), la polysémie et l'homonymie, la référence extralinguistique, et surtout les concepts de la linguistique de l'énonciation et de la linguistique du texte, avec notamment une classification et une définition des actes de langage, la distinction benvenistienne entre l'énonciation historique et l'énonciation de discours, l'articulation de l'information en thème et propos, et la progression thématique. Et l'on peut dire que dans ces domaines encore mouvants de la recherche actuelle, les auteurs de la *Grammaire méthodique* font preuve, comme dans le domaine de la grammaire proprement dite, d'une grande prudence et d'une incontestable rigueur, ce qui leur permet de tendre vers une synthèse assez remarquable.

13. La Grammaire pour enseigner de Claude Vargas (1995), dont la seconde édition en deux volumes, sous-titrés respectivement 1. *L'énoncé, le texte, la phrase* et 2. *La phrase verbale : les fonctions et les catégories*, est bien supérieure à la première (1992), n'est pas à proprement parler une grammaire universitaire, mais un ouvrage pédagogique. Elle s'adresse certes aux étudiants des IUFM, mais elle leur présente les notions grammaticales qu'ils seront appelés à mettre en œuvre avec leurs futurs élèves. L'approche didactique, qui est certainement le principal intérêt et la grande nouveauté de ladite grammaire, est véritablement aussi la raison d'être. De fait, l'auteur choisit le type de grammaire à enseigner en fonction des capacités et des besoins de l'enfant. Se fondant sur la théorie des « trois points de vue » possibles sur le langage de Claude

Hagège (le point de vue sémantique, le point de vue morpho-syntaxique et le point de vue énonciatif), et estimant que « l'enfant entretient des rapports privilégiés sémantiques et pragmatiques (=énonciatif) à la langue » (I, p. 14), il appuie son enseignement grammatical avant tout sur ces deux points de vue et non pas sur le « seul point de vue formel (morphosyntaxique) » (I, p. 14), uniquement privilégié, d'après lui, par les grammaires scolaires récentes. En outre, sensible aux questions de sociolinguistique, il entend éviter « le rejet, plus ou moins conscient, de l'enseignement grammatical chez des enfants de milieu socioculturel défavorisé en conflit avec l'école » et l'« aliénation linguistique » (I, p. 19). Et pour ce faire, il conseille de s'intéresser à la variété orale et écrite de français qu'utilise l'enfant, et pas seulement au français de la norme scolaire (cf. I, p. 19).

Une telle orientation, foncièrement didactique et pédagogique, débouche tout naturellement sur des exercices, que l'auteur propose, souvent par série de trois ou quatre, après chaque développement important de tous les chapitres de sa grammaire. Ces exercices portent le plus fréquemment sur des textes, lesquels sont empruntés soit à la littérature, soit à des sociologues ou des théoriciens de l'enseignement, soit même à des élèves de CE2 ou de CM2, avec alors un « toilettage » en ce qui concerne l'orthographe et la ponctuation. Chaque série d'exercices est bien sûr suivie d'une série de corrigés à la fois précis et complets. Tout cela fait que cette « grammaire pour enseigner » est aussi un véritable enseignement grammatical pratique. Le pédagogue cependant se montre parfois injuste envers la théorie linguistique. Il fait notamment un procès, moins polémique, il est vrai, que dans la première édition, à la « grammaire générative transformationnelle » de Noam Chomsky et aux « analyses exclusivement formelles » (I, p. 5) que seraient le « distributionnalisme et (...) l'analyse en constituants immédiats » (I, p. 4). Certes, il s'en prend, avant tout, aux applications, souvent simplificatrices et désastreuses, il est vrai, qu'ont pu en faire, à une époque, certains manuels des écoles primaires ou secondaires. Mais il se plaint quand même à souligner (I, p. 4 et 137) que ces grammaires s'en tiennent à la seule première présentation de la théorie chomskyenne, à savoir celle de l'ouvrage *Structures syntaxiques*.

Le premier volume est fortement informé par les découvertes que les linguistes ont faites après l'hégémonie de la linguistique moderne. Il est imprégné d'abord de linguistique énonciative. Il part en effet des concepts maintenant classiques de ce courant linguistique, à savoir : l'acte d'énonciation, l'énonciateur, la polyphonie, le thème et le rhème, qui sont les deux grandes sortes de contenu informatif de l'énoncé. A ce point de vue de l'énonciation, le premier volume ajoute le point de vue de la linguistique textuelle, le texte étant défini comme « un ensemble clos d'énoncés » (I, p. 52) aussi bien oraux qu'écrits. Il s'intéresse ainsi à l'organisation du texte et aux différentes formes de ce qu'on a appelé la progression thématique du texte, et propose des descriptions qui ne peuvent qu'aider l'écolier à mieux maîtriser l'expression écrite et l'expression orale. Ce n'est qu'après avoir mis en place cette perspective textuelle et énonciative, qu'il aborde la description de « l'unité de base des grammaires scolaires » (II, p. 90) qu'est la phrase. Il la définit d'une façon assez traditionnelle en linguistique, comme une combinaison de mots dépendant les uns des autres qui, elle-même, est indépendante (cf. I, p. 94). Et il propose une façon à pre-

mière vue claire et séduisante de l'opposer à l'énoncé, en s'appuyant sur la théorie des « trois points de vue » : « l'énoncé relève de l'énonciatif, et la phrase du morphosyntaxique » (I, p. 22). Il y aurait donc des énoncés qui ne seraient pas des phrases. Cette idée semble parfaitement envisageable, à moins que, définissant la phrase comme étant à la fois une construction maximale et une unité informative minimale, on ne préfère dire avec nous qu'il y a des constructions maximales qui ont vocation à être d'elles-mêmes des unités informatives minimales, et d'autres qui ont besoin de conditions contextuelles ou intonatives particulières pour devenir des unités informatives minimales.

Le second volume est assez traditionnel. Il décrit le verbe et les catégories verbales, ainsi que le nom et les fonctions nominales à peu près comme le font les grammaires scolaires, à cette différence principale près qu'il organise ce qu'il y a à en dire en séparant systématiquement et clairement ce qui relève de chacun des trois points de vue possibles sur les données linguistiques. Cette distinction des trois points de vue lui permet de faire, au passage, quelques mises au point intéressantes, comme de signaler que, si l'adjectif épithète est effectivement « une expansion facultative au point de vue morphosyntaxique », il n'en est pas moins, quand il apparaît dans un énoncé, « obligatoire du point de vue sémantique » (II, p. 107), puisque sa suppression changerait le sens de la phrase. Et à propos du verbe comme du nom, ce second volume distingue expressément la morphologie orale de la morphologie écrite. Dans ses développements proprement syntaxiques, il apporte à la présentation traditionnelle quelques modifications ou quelques compléments, qui sont empruntés à la linguistique moderne, tels que le présent considéré comme « la forme neutre, non marquée du système verbal » (II, p. 68), la distinction énonciative entre les temps du discours et les « temps du récit » (II, p. 86), la différence structurale entre les compléments de verbe, les compléments de syntagme verbal (il préfère dire de GV, c'est-à-dire de groupe verbal) et les compléments de phrase.

14. Les Éléments de syntaxe générale de Denis Creissels ne proposent pas une description complète de la syntaxe française, mais une réflexion théorique sur les principales catégories qu'utilisent traditionnellement les grammaires dans leurs descriptions syntaxiques. Pour ce faire, l'auteur part toujours d'observations précises et très fines sur la langue française, mais il les confronte systématiquement aux données des langues les plus diverses, et en particulier à celles des langues africaines. Au point de vue méthodologique, il estime indispensable « le regroupement des unités minimales en classes distributionnelles » (p. 15) ; mais ce n'est que par référence aux « constituants immédiats de la phrase simple » (p. 15) qu'il peut valablement les regrouper en classes d'unités susceptibles de correspondre à des notions syntaxiques générales et universelles. C'est ainsi qu'il définit la notion de nom, de constituant nominal et de syntagme nominal par référence aux propriétés du nom propre dans la phrase simple (p. 18-19). Par contre, il refuse le statut de constituants nominaux aux prétendus pronoms personnels conjoints comme *je* ou *il*, qui ne sont en réalité que de simples "indices" personnels du verbe. Il fait éclater la prétendue classe des adverbes, qui regroupe faussement des « noms ou quasi-noms auto-déterminés » comme *ici*, *maintenant*, *ainsi*, des sortes d'épithètes de verbe comme

les adverbes dits de manière, des « modalisateurs » parfois appelés “adverbes de phrase” comme *certainement*, *peut-être*, et des connecteurs comme *aussi*, *cependant*. A quoi on pourrait objecter qu'il n'est pas impossible de réunir dans une même classe fonctionnelle la plupart de ces unités linguistiques, à savoir toutes celles qui peuvent commuter avec la combinaison d'une préposition et d'un syntagme nominal, ce qui reviendrait à inverser l'orientation de la relation que Tesnière admettait entre les circonstants et les adverbes.

Son analyse du verbe est des plus intéressantes. Il observe justement que si la forme verbale du latin comme de nombreuses autres langues intègre un seul indice personnel, celle du français, comme celle du swana, contient, elle, plusieurs indices personnels différents, ce qu'il illustre par

nous-ne-les-lui-donnerions peut-être pas

« où les traits d'union marquent l'appartenance au mot verbal de morphèmes qui sont loin d'avoir l'autonomie que suggère la graphie usuelle du français » (p. 159). Il montre que, contrairement à ce que fait croire la grammaire traditionnelle, « dans aucune langue les formes verbales n'ont une valeur intrinsèquement temporelle » (p. 171), et attribue par exemple justement au morphème d'imparfait du français le signifié par lui-même non forcément temporel d'“inactuel” (p. 171). Il reconnaît que les formes verbales dites actives « sont en réalité non marquées pour la voix » (p. 268), et admet justement pour le français, en plus de la voix pronominale, qu'il décrit comme une voix moyenne (p. 275-276), et de la voix passive, une voix causative avec l'auxiliaire *faire*.

Son analyse du constituant nominal nous semble plus discutable. Il estime que tout ce qui n'est pas nom dans le syntagme nominal est déterminant, aussi bien l'épithète ou le complément de nom que l'article, ensemble de constituants qui pourtant paraissent bien appartenir à deux classes paradigmatiques différentes. S'il fonde sur des particularités syntaxiques (cf. 222-224) la hiérarchie qu'il convient d'admettre entre le sujet et l'objet, il estime à tort, nous semble-t-il, qu'il n'y a pas lieu de distinguer les compléments circonstanciels, les compléments d'objet indirect et les attributs, auxquels il voudrait donner la dénomination commune d'adjet, c'est-à-dire de constituant nominal ni sujet ni objet.

Sa théorie de l'unité phrastique rejoint l'analyse de la phrase que propose Tesnière, ou la reformulation en termes de fonction mathématique que la logique moderne a donnée de la proposition. Il admet une notion de prédicat « très proche de la notion de prédicat (de) la logique moderne » (p. 40), et réunit ainsi sous le concept unitaire d'argument du prédicat « les notions traditionnelles de sujet et de complément » (p. 45). Il nous semble au contraire que la notion de prédicat de la logique classique est plus proche du fonctionnement des langues et donc plus linguistique que celle de la logique moderne. On ne voit pas en effet pourquoi l'auteur n'identifie pas comme une construction –appelée syntagme verbal par les linguistes, et prédicat par la logique classique et aussi finalement par bien des linguistes– toutes les unités qui suivent le nom propre *Michel* dans :

Michel donne un livre à Jean (p. 44),

alors que ces cinq unités commutent avec le seul verbe de

Michel est parti (p. 42)

et appartiennent par conséquent à la même classe paradigmatique que les verbes dits intransitifs. Ce regroupement syntaxique nous semble s'imposer autant que celui des mots qui suivent le verbe *être* de

Michel est le fils de Jean et de Marie (p. 52)

où l'auteur trouve effectivement plus linguistique de voir un seul constituant nominal attribut, alors que la logique moderne y verrait deux des arguments du prédicat à trois arguments

X est le fils de Y et de Z.

Par contre c'est sémantiquement et non « syntaxiquement » (p. 307), comme le croit l'auteur, que l'adverbe de *heureusement*, *P* « équivaut à (la) "proposition principale" » (p. 307) de *il est heureux que P*. Et c'est en raison de son sémantisme propre, et non d'une nature syntaxique différente que *puisque* n'a pas le même comportement que la conjonction de subordination *parce que* en cas de focalisation ou de négation. Mais si certaines des définitions théoriques ainsi proposées nous paraissent discutables, il n'en reste pas moins qu'elles reposent sur des observations très justes du français et des langues les plus diverses qui obligent à réfléchir sérieusement sur la validité des définitions traditionnelles, et qui, de toute façon, doivent être expliquées et théorisées.

CONCLUSION

Après avoir ainsi survolé, dans l'ordre chronologique, les grammaires de ces dix dernières années, on est amené à relever certaines tendances générales et aussi une certaine évolution.

D'abord il est clair que, maintenant, il n'est plus possible de faire de la grammaire française sans s'appuyer sur de sérieuses bases de linguistique générale, et notamment sans intégrer, calmement et sans polémique, les grands principes de la linguistique structurale moderne. Si la théorie du signe linguistique est maintenant admise de façon générale, il est néanmoins curieux de constater que dans la description grammaticale des faits, on n'utilise quasiment pas le concept de morphème, et que l'on continue à se fonder sur les mots. Par contre, il semble que l'analyse syntaxique en constituants immédiats ait gagné du terrain, ce qui vient probablement de ce qu'elle systématise de façon très rigoureuse et très systématique l'analyse grammaticale traditionnelle.

Il est également possible aujourd'hui d'utiliser, là aussi calmement et sans polémique –ou presque– des perspectives et des problématiques ouvertes par la « grammaire générative ». Mais qu'il s'agisse des théories de la « grammaire générative » ou de celles du structuralisme et notamment du distributionnalisme, on met en quelque sorte son point d'honneur à éviter le plus possible toute technicité et tout formalisme trop agressif. On veut bien aller jusqu'à utiliser le système de représentation graphique des « arbres », mais on craint d'en abuser, ce qui nous semble assez regrettable. Il faut dire que, naguère, des manuels en ont peut-être abusé. Mais si la présentation sous forme d'arbre d'un problème

syntactique n'est pas du tout un outil d'analyse, c'est un excellent moyen de représenter explicitement une analyse théorique, qui, simplement verbalisée, ne serait sûrement pas aussi claire ni aussi suggestive.

Tout en étant critique vis-à-vis de la grammaire traditionnelle, on n'hésite pas à en reprendre une bonne partie des concepts et des descriptions. Celle-ci relève en effet, selon le mot de Patrick Charaudeau, du « patrimoine » culturel de tout un chacun. Il semble donc que maintenant on cherche avant tout à faire une sorte de synthèse (voire seulement un syncrétisme éclectique) entre les intuitions plus ou moins bien formulées ou analysées de la grammaire traditionnelle et les approches plus modernes et plus rigoureuses des différents courants, anciens ou récents, de la linguistique.

Enfin, les grammaires ont accordé une place croissante, au cours de ces dix dernières années, et parfois même centrale, pendant la seconde moitié de cette période, à des points de vue qui se sont développés après le triomphe – certains diront, à notre avis, injustement : après l'échec – de la linguistique moderne, et qui sont parfois encore en train de se chercher. L'étude de la signification des énoncés déborde maintenant très largement la sémantique grammaticale et lexicologique, en prenant en compte la situation sociale et surtout le contexte extralinguistique dans lesquels se produit l'acte d'énonciation. L'énoncé n'est plus seulement porteur d'une signification ; il est aussi un moyen pour le locuteur d'agir sur son interlocuteur. Enfin la phrase n'est plus le seul but de la grammaire ; elle est en effet étudiée moins pour elle-même qu'à l'intérieur d'un texte, qui a sa cohérence et sa progression thématique. Tous ces nouveaux points de vue sur le langage représentent incontestablement un progrès dans l'approche concrète de la langue. Et l'on doit dire qu'ils rendent la linguistique encore plus utile non seulement pour l'acquisition des fonctionnements de la langue, mais aussi pour les analyses de contenu qui peuvent être menées par exemple dans les enquêtes sociologiques ou dans les études littéraires.

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE

- MARTINET, André (1985) : *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, Collection U, 266p., ISBN 2-200-31211-3 (CR Gilbert Lazard : BSL 1986, 81.2, 17-21).
- BAYLON, Christian et FABRE, Paul, (1985²) (1ère éd. : 1978) : *Grammaire systématique de la langue française*, Nathan,
- ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise, GALMICHE, Michel (1986) : *Grammaire d'aujourd'hui, Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, 720p., ISBN 2-08-112003-8.
- BÉCHADE, Hervé-D. (1986) : *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris, PUF, Fondamental, 333p., ISBN 2 13 039832 4, 3ème éd. : 1993 (CR Joëlle Gardes-Tamine : IG 1987, 34, 52-53).
- GARDES-TAMINE, Joëlle (1988) : *La Grammaire*, Paris, Armand Colin, t. 1 : 152p., t. 2 : 159p., ISBN 2-200-33026-X et 2-200-33027-8.

- FEUILLET, Jack (1988) : *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*, Paris, PUF, Linguistique nouvelle, 223p., ISBN 2 13 040186 4 (CR Xavier Mignot : BSL 1989, 84.2, 98-100).
- SOUTET, Olivier (1989) : *La syntaxe du français*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 984, 125p., ISBN 2 13 042090 (CR Claire Blanche-Benveniste : BSL 1990, 85.2, 262-263 ; Christian Touratier : IG 1990, 45, 52).
- WEINRICH, Harald (1989) : *Grammaire textuelle du français*, trad. par Gilbert Dalgalian et Daniel Malbert, (original : 1982, Stuttgart, Klett), Didier / Hachette, 672p. ISBN 2-278-03681-6 (CR Jorgen Schmitt Jensen : *Revue Romane* 1992, 27, 147-152).
- MAINGUENEAU, Dominique (1991) : *Précis de grammaire pour les concours*, Bordas-Dunod.
- CHARAUDEAU, Patrick (1992) : *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Éducation, 927p., ISBN 2-01-016172-6.
- VARGAS, Claude (1992) : *Grammaire pour enseigner, Une nouvelle approche théorique et didactique*, Armand Colin, 223p., ISBN 2-200-01152-0
- LE GOFFIC, Pierre (1993) : *Grammaire de la phrase Française*, Hachette, Éducation, 591p., ISBN 2-01-020383-6.
- GREVISSE, Maurice, *Le bon usage, Grammaire française* (1993¹³) : refondue par André Goosse, Éditions Duculot, 1762p., ISBN 2-8011-1045-0.
- BÉCHADE, Hervé-D. (1994) : *Grammaire française*, Paris, PUF, 314p., ISBN 2 13 046630 3.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René (1994) : *Grammaire méthodique du français*, PUF, Linguistique nouvelle, 646p., ISBN 2 13 0461182 (CR Jean-Claude Chevalier : *Le Français aujourd'hui* 1995, 111, 102-109).
- MAINGUENEAU, Dominique (1994) : *Syntaxe du français*, Hachette, 159p, ISBN 2-01-144915-4.
- VARGAS, Claude (1995²) : *Grammaire pour enseigner / 1 L'énoncé, le texte, la phrase, 2 La phrase verbale : les fonctions et les catégories*, Armand Colin, 179p. et 277p., ISBN 2-200-01304-3 et 2-200-01328-0.
- CREISSELS, Denis (1995) : *Éléments de syntaxe générale*, Paris, Linguistique nouvelle, 332p., ISBN 2 13 047007 6.